



**Conseils d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 mars 2021

Original : anglais

Session annuelle de 2021

Du 7 au 11 juin 2021, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Audit interne et investigation

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Addendum

Table des matières

Page

Rapport annuel du Comité consultatif de supervision, 2020.....	2
--	---

Remarque : Le présent document a été établi dans son intégralité par le FNUAP.



Rapport annuel du Comité consultatif de supervision

Fonds des Nations Unies pour la population
Comité consultatif de supervision
Rapport annuel 2020 à la Directrice exécutive

I. Objectif

1. Ce rapport est adressé à la Directrice exécutive du FNUAP et fournit un résumé des activités et des conseils du Comité consultatif de supervision (le « Comité ») du FNUAP au cours de l'année 2020. Il est présenté en vertu du point 14 de son mandat approuvé en 2018, et conformément au paragraphe 25(c) de la section IV, sous-section I de la politique du FNUAP en matière de contrôle.

II. Activités du Comité consultatif de supervision en 2020

2. *Membres du Comité consultatif de supervision.* Les membres du Comité sont nommés pour trois ans, renouvelables une fois. Les membres du Comité possèdent des compétences en matière de gestion des risques, de contrôle interne, de supervision, de gouvernance, de gestion et de rapports financiers, d'éthique, d'enquête, d'audit interne, d'évaluation et de développement, et de questions relatives aux programmes. Tous les membres du Comité sont extérieurs au FNUAP et indépendants de sa direction. Les membres du Comité qui ont tous adhéré en 2017 sont : M. Ariel Fiszbein (Argentine), M. Edward Ouko (Kenya), Mme Eneyr Quinones (Royaume-Uni) et M. Louis Wong (Australie). Le cinquième siège est resté vacant en 2020, et ce depuis 2017. Mme Quinones est présidente du Comité depuis 2017 jusqu'à ce jour.

3. *Mandat des membres du Comité.* Le mandat des membres du Comité a pris fin en décembre 2019, mais a été prolongé pour une période de six mois, jusqu'en juin 2020, puis d'une année supplémentaire jusqu'en juin 2021. Conformément aux meilleures pratiques, le Comité a recommandé que les nouvelles nominations soient échelonnées afin d'assurer la continuité historique.

4. *Réunions.* En raison de la pandémie, le Comité a annulé sa réunion physique en avril 2020 et a tenu, en lieu et place, trois réunions virtuelles (demi-journées pour s'adapter aux différents fuseaux horaires des membres du Comité les 15, 17 et 19 juin, les 12, 14 et 16 octobre et les 4, 7 et 10 décembre 2020).¹ Les personnes invitées aux sections pertinentes des réunions comprenaient, entre autres, le Directeur exécutif adjoint (gestion) et la Directrice exécutive adjointe (programme), par intérim ou nouvellement nommés ; les hauts responsables des programmes et des opérations ; la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation ; le Directeur du Bureau de l'évaluation ; la Conseillère en déontologie ; le Directeur de la Division des services de gestion ; le Conseiller juridique ; la Coordinatrice chargée de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ; et les représentantes et représentants du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité a également eu des entretiens privés avec la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation, le Directeur du Bureau d'évaluation, la Conseillère en déontologie et des représentantes et représentants du Comité des commissaires aux comptes.

5. *Visite sur le terrain.* En raison de la pandémie, le Comité consultatif de supervision n'a entrepris aucune visite sur le terrain en 2020.

6. *Conseil d'administration.* Pour permettre aux membres du Conseil d'administration de poser des questions sur le rapport annuel du Comité pour l'année 2019, la Présidente du Comité a assisté à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2020, ainsi qu'à une session informelle sur le rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation à l'attention du Conseil d'administration en mai 2020.

7. *Rapports.* Le Comité a préparé des procès-verbaux pour chacune de ses réunions, a fourni des conseils basés sur les délibérations du Comité et des rapports écrits et/ou verbaux à la Directrice exécutive sur les résultats des réunions.

¹ En raison de la pandémie, la réunion physique initialement prévue entre le 1^{er} et le 3 avril 2020 a été annulée. Toutes les réunions ultérieures se sont tenues virtuellement sur trois demi-journées pour s'adapter aux différents fuseaux horaires des membres du Comité consultatif de supervision.

8. *Recommandations.* Lors de ses réunions, le Comité a formulé des recommandations et des suggestions à l'Administration du FNUAP et en a suivi l'application.

9. *Mandat.* L'Administration a informé le Comité qu'elle examinerait le mandat du Comité consultatif de supervision de manière à ce qu'il soit plus utile à l'équipe dirigeante autour de la Directrice exécutive et a présenté une version préliminaire pour commentaire au Comité consultatif de supervision en février 2021. L'Administration a expliqué que l'une des raisons pour lesquelles elle a pris certaines libertés par rapport aux processus d'examen précédent du mandat était pour prendre en compte les recommandations du récent rapport « [Examen des comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies](#) » du Corps commun d'inspection.² À cet égard, le Comité a noté que dans le mandat proposé, l'Administration n'avait pas tenu compte de la recommandation 1, seule recommandation à laquelle le FNUAP n'était pas conforme. Cette recommandation prévoit l'inclusion d'un lien hiérarchique avec l'organe législatif et/ou directeur de l'organisation. Parmi les critères inclus, citons le fait que le mandat doit être formellement approuvé par l'organe législatif et/ou directeur et que le comité doit rendre compte à l'organe législatif et/ou directeur, ainsi qu'au Chef de secrétariat de l'organisation. Le rapport du Corps commun d'inspection indique que les comités transférant uniquement leurs rapports au Chef de secrétariat ne sont pas réputés indépendants conformément aux critères de bonnes pratiques.

10. *Évaluation annuelle de l'efficacité du Comité.* Le Comité a décidé de ne procéder à aucune auto-évaluation de son efficacité pour 2020. À son avis, la pandémie ayant interféré avec la conduite des activités, la priorité devait être donnée à certains sujets nécessitant une action immédiate, compte tenu des restrictions en termes de temps et des circonstances. Le Comité a également reporté les évaluations externes prévues en 2020, conformément à la recommandation 6 du Corps commun d'inspection concernant l'examen des Comités d'audit et de contrôle des Nations Unies,³ et ce, jusqu'à ce que le réseau de Comités consultatifs de surveillance/pour les questions d'audit des Nations Unies s'accordent sur une approche et un mandat communs.

III. Messages clés et défis

11. *Pandémie de COVID-19.* Le Comité a passé en revue la réponse du FNUAP à la pandémie tant sur le plan programmatique que de la gestion. Il a félicité la réponse coordonnée au sein du FNUAP (bureaux de terrain et siège) et a estimé que l'organisation avait relevé le défi grâce aux efforts communs de tous les membres de son personnel. Il a notamment souligné la capacité de l'organisation à adapter nombre de ses processus et procédures clés afin de relever le défi.

12. *Harcèlement sexuel et protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS).* Le Comité a salué les efforts continus fournis sur ces points et a suivi les progrès réalisés au niveau des différents domaines de travail et de la coordination au sein des unités du FNUAP, notamment les formations ; la mise en œuvre du protocole des partenaires d'exécution, en particulier l'évaluation de la PEAS des partenaires d'exécution ; le développement d'un protocole de partage des informations concernant les allégations crédibles dans le cadre de la PEAS ; et l'introduction d'un formulaire électronique de signalement des incidents pour les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le Comité a également été informé du travail préparatoire et des priorités stratégiques de la Présidence à venir en charge de la PEAS du Comité permanent interorganisations, que la Directrice exécutive présidera en 2021. Le Comité a salué les progrès réalisés, ainsi que la coopération active interorganisations et interinstitutions. Il a toutefois émis des réserves quant à la pérennité des initiatives dans le temps, surtout dans le contexte pandémique où le risque de violences basées sur le genre et sexuelles est accru.

13. *Réforme du système des Nations Unies pour le développement et processus de gestion du changement.* Le Comité a constaté les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement qui a également permis d'adopter les nouvelles modalités de travail pratiquement du jour au lendemain. En outre, le Comité consultatif de supervision a été régulièrement tenu informé du degré d'avancement de la mise en œuvre des initiatives de gestion du changement du FNUAP, ainsi que de l'initiative de changement de culture.

² [JIU/REP/2019/6](#) – recommandation 1.

³ [JIU/REP/2019/6](#) – recommandation 6.

14. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le Comité continue de prendre acte de la complexité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de partager ses inquiétudes quant au financement du système, qui demeure un élément déterminant, tout comme le partage des informations avec le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente. Le Comité s'est félicité de la rapidité avec laquelle le FNUAP a versé sa contribution au budget à frais partagés des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

15. *Sommet de Nairobi de 2019.* Le Comité a suivi l'évolution de la situation au lendemain du sommet, avec la création d'une base de données complète de tous les engagements de Nairobi conçue selon une topologie claire, l'élaboration d'un cadre de suivi mondial et l'établissement d'une Commission de haut niveau pour le sommet de Nairobi sur la CIPD25, en plus du carnet de route concret de trois ans visant à s'engager auprès de partenaires du secteur privé ayant pris des engagements spécifiques lors du sommet. Le Comité consultatif de supervision effectuera un suivi des progrès réalisés en 2021.

16. *Financement.* Le Comité a suivi l'évolution du financement et a observé l'équilibre grandissant entre les ressources de base et les ressources autres que les ressources de base en 2020. Le Comité consultatif de supervision reconnaît que le niveau de financement après 2021 reste une inconnue majeure et encourage l'Administration à envisager divers scénarios pour le plan stratégique de 2022-2025, qui peuvent également servir à élaborer le budget correspondant. Le Comité consultatif de supervision recommande de tenir compte des coûts de transaction élevés liés aux parties donatrices, pour ce qui est des négociations d'accords séparés et d'exigences différentes et parfois complexes en matière de communication des informations, dont les coûts doivent être reflétés dans les accords. Le Comité consultatif de supervision approuve les efforts réalisés afin d'élargir la base de parties donatrices du FNUAP (y compris des pays rattachés au programme) et de garantir un financement plus durable tout en mettant également en exergue les coûts de transaction élevés découlant des négociations avec des institutions financières multilatérales et le secteur privé.

17. *Bureau humanitaire.* Le Comité consultatif de supervision a été tenu informé des derniers développements concernant la mise en place du Bureau humanitaire et son évolution. Le Comité consultatif de supervision a noté les efforts en lien avec les services de santé sexuelle et reproductive et les violences basées sur le genre, lesquelles ont augmenté pendant la pandémie.

18. *Transformation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et système de planification des ressources institutionnelles.* Dans les rapports antérieurs, le Comité a noté les complexités et les défis associés à la transformation des TIC, en particulier la mise en place du système de planification des ressources institutionnelles. Le Comité a été tenu informé des développements, y compris de la décision concernant le déploiement d'un système commun avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et la décision finale selon laquelle le FNUAP doit mettre en œuvre, indépendamment du PNUD, un système de planification des ressources institutionnelles ce qui devrait satisfaire les besoins et soutenir le modèle d'activité du FNUAP, tout en permettant une connexion parfaite au système du PNUD dans le cadre des services fournis par le PNUD au FNUAP. Le Comité a pris acte du besoin d'effectuer une réévaluation du nouveau calendrier de mise en œuvre du système de planification des ressources institutionnelles, laquelle a permis d'estimer un retard d'approximativement six mois avec des retombées éventuelles sur le cycle budgétaire 2022-2025. Le Comité consultatif de supervision a mis en évidence le fait qu'il était nécessaire de promouvoir une communication continue concernant la mise en œuvre du système de planification des ressources institutionnelles et l'impact des mesures prises en ce sens sur les effectifs existants.

19. En ce qui concerne la cybersécurité, le Comité, comme tous les autres comités similaires du système des Nations Unies, a estimé que le risque lié à la cybersécurité était une priorité. En effet, ce risque est désormais présent et nous nous préparons à toute éventuelle occurrence. L'Administration a présenté au Comité consultatif de supervision les risques liés à la cybersécurité auxquels le FNUAP a dû faire face, ainsi que son niveau d'expertise dans ce domaine. Le Comité consultatif de supervision a vivement recommandé de mettre en place rapidement les mesures d'atténuation envisagées et d'effectuer les investissements nécessaires à l'amélioration de la gestion du risque lié à la cybersécurité par le FNUAP.

20. *Dispositif de contrôle interne, gestion du risque institutionnel et système de planification des ressources institutionnelles.* Comme les années précédentes, le Comité a été régulièrement informé de l'évolution du dispositif de contrôle interne et a noté avec satisfaction la convergence des efforts menés dans le cadre du dispositif de contrôle interne, de la gestion du risque institutionnel et du système de

planification des ressources institutionnelles. Le Comité a suivi le développement de la nouvelle politique en matière de gestion du risque institutionnel et a été informé de l'approche stratégique adoptée par l'Administration à cet égard, constatant le retard causé non seulement par la pandémie, mais également par le lancement simultané de plusieurs initiatives, entre autres, le système de planification des ressources institutionnelles, la gestion du risque institutionnel et la mise en œuvre du nouveau processus d'assurance du « dernier kilomètre » des partenaires d'exécution. Le Comité consultatif de supervision a exprimé son inquiétude quant à la faible fréquence prévue des évaluations des risques programmatiques, pouvant provoquer une certaine rigidité, ainsi qu'une faible capacité d'adaptation. Le Comité a exhorté l'organisation à finaliser le plus rapidement possible la politique de gestion du risque institutionnel et la déclaration sur l'appétit pour le risque.

21. *Gestion des fraudes.* Le Comité consultatif de supervision a constaté le faible niveau d'activités dans ce domaine, étant donné les efforts déployés pour le développement du système de planification des ressources institutionnelles. Il est recommandé d'incorporer des contrôles, notamment en lien avec le risque de fraude, au nouveau système de planification des ressources institutionnelles.

22. *Gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'assurance du « dernier kilomètre ».* Sur la base des progrès majeurs réalisés l'année dernière eu égard à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité s'est félicité des améliorations continues au niveau de l'assurance du « dernier kilomètre ». Le renforcement de la « deuxième ligne de défense » et du suivi des produits s'est révélé déterminant afin de garantir la livraison des fournitures dans cette période de crise liée à la Covid. Le Comité a noté que l'unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement est toujours en cours de création. Elle devrait être opérationnelle d'ici à la fin de 2021.

23. *Évaluation des partenaires d'exécution.* Outre les évaluations de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité a noté deux autres évaluations distinctes et autonomes des partenaires d'exécution : les microévaluations de l'approche harmonisée des transferts d'argent et les évaluations de la PEAS. Bien que chacune soit importante en soi, ces évaluations sont menées par différents départements avec des calendriers différents, ce qui risque de donner des résultats incohérents et de provoquer un épuisement des partenaires d'exécution concernant les évaluations. Le Comité a recommandé une approche plus globale de l'évaluation des partenaires d'exécution au sein du FNUAP et intégrée, dans la mesure du possible, avec les agences sœurs.

24. *Achat.* Dans son rapport de 2019, le Comité a constaté avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre de la résolution des retards dans l'approvisionnement par l'intermédiaire de mesures d'atténuation spécifiques et la nomination de fonctionnaires responsables de leur mise en œuvre. Ces mesures ont permis de livrer les fournitures essentielles avec plus d'agilité dans le cadre de l'aide apportée pour lutter contre la pandémie. Selon le Comité, la crise a accéléré le besoin de garantir que l'organisation est prête à livrer de manière sûre et rapide les fournitures du FNUAP. Il est également d'avis que ces leçons seront retenues y compris après la crise.

25. *Comité d'examen des fournisseurs et Comité d'examen des partenaires d'exécution.* Suite aux inquiétudes émises par le Comité dans les précédents rapports annuels, le Comité a eu le plaisir d'examiner en collaboration avec l'Administration la nouvelle approche envisagée, qui vise à distinguer (a) les partenaires commerciaux, à sous-traiter au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et (b) les partenaires d'exécution, à gérer conformément à la nouvelle politique de sanctions et d'examen des partenaires d'exécution, qui comprend un Comité d'examen des partenaires d'exécution. Le Comité remarque que la Division des services de gestion sera propriétaire de cette politique et accueillera le Comité d'examen des partenaires d'exécution. Cette évolution, qui devrait accélérer la mise en place de mesures suite aux enquêtes ayant mis en évidence des actes répréhensibles en lien avec les partenaires d'exécution et permettre de réduire le volume actuel de signalements non traités en attente de résolution, est la bienvenue. Toutefois, le processus de sanctions et d'examen des partenaires d'exécution dépend encore des constatations issues des enquêtes du Bureau des services d'audit et d'investigation. En outre, ce processus doit toujours avoir lieu en temps voulu afin d'éviter les goulets d'étranglement empêchant d'apporter des réponses adéquates aux allégations concernant les partenaires d'exécution. Une fois la procédure avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets complètement opérationnelle et la nouvelle politique concernant les partenaires d'exécution mise en œuvre, l'organisation peut envisager d'établir un rapport annuel qui peut servir de précédent et également avoir un effet dissuasif.

26. *Ressources humaines.* Le Comité s'est réuni avec la Directrice de la division des Ressources humaines et a discuté du rapport récapitulatif externe, ainsi que du réaligement en cours et de la stratégie liée aux ressources humaines. En réponse au rapport de 2019 soulignant le manque de ressources, tant au sein des bureaux de terrain que pour certaines fonctions institutionnelles, le Comité a pris acte de l'augmentation progressive à venir du nombre de postes au sein des ressources humaines, passant de 29 à 51. En particulier, le Comité a constaté avec satisfaction qu'une grande partie de ces postes seront pourvus dans les bureaux de terrain, ce qui reflète les constatations issues des visites de terrain du Comité. Il est de plus en plus évident que les postes à pourvoir au sein des ressources humaines requerront des spécialistes, tels que des experts en collection et en analyse des données, en santé mentale, en diversité, etc. Ces postes exigent donc des compétences diverses et variées et la Directrice reconnaît que le processus de transformation et de transition est une source de stress pour les effectifs. Le Comité a demandé à l'organisation de remédier à ce problème de manière urgente afin d'éviter des répercussions sur les investigations formelles, qui ne feraient qu'accroître la charge de travail déjà lourde du Bureau des services d'audit et d'investigation.

27. Le Comité a réitéré sa recommandation de longue date, sans solution jusqu'à présent, selon laquelle l'organisation doit envisager de déléguer certaines tâches pour attribuer certains postes, notamment ceux de consultants au siège, et ce, afin d'éviter des retards dans les embauches, qui entraînent des retards dans l'attribution et l'exécution d'activités essentielles.

28. *États financiers et réunions avec le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.* L'Administration a présenté au Comité l'approche adoptée pour la préparation des états financiers de 2020, y compris les fonds transférés aux partenaires d'exécution en espèces ou en nature. Sur la base des présentations, le Comité était d'avis que le FNUAP semblait sur la bonne voie, par exemple en ce qui concerne l'assurance du « dernier kilomètre ». Cependant, le niveau d'assurance approprié concernant les transferts en espèces aux partenaires d'exécution peut ne pas être atteint en raison des restrictions liées à la Covid. Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2020 avec les représentantes et les représentants du Comité des commissaires aux comptes, et après avoir constaté l'observation énoncée aux états financiers de 2019, a souhaité que cette observation soit évitée dans les états financiers de 2020.

29. *Fonction d'évaluation.* Dans l'un de ses rapports à la Directrice exécutive, le Comité a constaté que les statistiques de mise en œuvre fournies par le Bureau d'évaluation se rapportaient aux points d'actions compris dans les réponses de l'Administration et non pas aux recommandations, elles-mêmes. Le Comité consultatif de supervision a noté que cette distinction est importante pour comprendre les statistiques présentées à l'Administration ou au Conseil d'administration. Le Comité consultatif de supervision a préconisé de présenter l'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'évaluation. Le Comité a également noté le volume limité d'informations concernant les progrès des évaluations décentralisées.

30. *Bureau des services d'audit et d'investigation – enquête.* Le Comité a encore observé un nombre élevé de nouveaux cas, que la pandémie ne semble pas avoir affecté. À la fin de l'année 2020, il en a résulté un niveau sans précédent de cas en cours malgré le fort engagement de l'équipe d'investigation. Le nombre de cas reportés en raison de ressources d'investigation insuffisantes, associé aux taux de vacance passés élevés et au nombre limité de postes, qui se soldent par une faible disponibilité du service de consultation, pourrait expliquer cette situation. Le nombre de dossiers traités par les responsables des enquêtes du Bureau des services d'audit et d'investigation reste, de l'avis du Comité, insoutenable. En outre, étant donné l'importance accordée à l'EAS et à toutes les formes de harcèlement et d'abus d'autorité, le Comité a réitéré sa préoccupation quant au fait que les questions de fraude ne reçoivent peut-être pas une attention suffisante. Le Comité a également noté la pression accrue sur la capacité du Bureau des services d'audit et d'investigation en raison d'exigences de plus en plus strictes en matière de publication de rapports à l'attention de plusieurs parties prenantes, y compris les États membres, les parties donatrices et autres, en particulier sur les questions liées à l'EAS et au harcèlement sexuel, malgré la réduction de l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation dans le cadre des efforts interinstitutions et le soutien direct de la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation.

31. *Bureau des services d'audit et d'investigation – audit interne.* Le Comité a pris note de l'impact de la pandémie ayant donné lieu à la révision du plan d'audit du Bureau des services d'audit et d'investigation pour 2020, entraînant ainsi l'annulation de certains engagements et la redéfinition d'autres, et expliquant la priorité accordée aux processus transversaux (plus complexes que les audits de bureaux de terrain) et l'élargissement des modalités de suivi et d'audit à distance existantes tout en optimisant la flexibilité afin de s'adapter aux situations des entités auditées. Le Comité a également fait part de son inquiétude

concernant les interactions de plus en plus longues avec l'Administration au niveau local, entraînant des retards importants dans la publication des rapports et diminuant leur impact, tout en mobilisant les ressources du Bureau des services d'audit et d'investigation. Cette situation a eu un impact négatif sur nombre d'autres engagements, ce qui a empêché le Bureau des services d'audit et d'investigation de remplir son plan d'audit pour 2020.

32. Sur les neuf rapports publiés jusqu'à la fin de l'année, qui concernent tous des bureaux de pays visités avant la pandémie, le Comité a constaté que 74 pour cent avaient été notés comme « Améliorations majeures nécessaires » (contre 31 pour cent en 2019), et 13 pour cent soit comme « Non efficace » (contre 23 pour cent en 2019) ou comme « Quelques améliorations nécessaires » (contre 38 pour cent en 2019). Aucun n'était considéré comme « efficace » (contre 8 pour cent en 2019). Le Comité a fait remarquer que les notations de 2020 (et 2019) peuvent avoir été affectées par le choix des bureaux de pays, qui ont des activités humanitaires importantes ou des contextes fragiles, donc des risques élevés.

33. *Bureau des services d'audit et d'investigation – budget.* Lors de sa dernière réunion de 2020, le Comité a discuté de l'orientation globale du budget du Bureau des services d'audit et d'investigation pour le cycle 2022-2025 en lien avec les propositions concernant les effectifs, avec l'intention d'examiner la proposition détaillée en 2021. Selon les membres du Comité, il est nécessaire de faire appel à des ressources supplémentaires afin de régler le problème du retard au niveau de l'accumulation des cas et de répondre aux demandes croissantes auxquelles le Bureau des services d'audit et d'investigation est confronté. Le Comité appuie la demande de création de postes supplémentaires afin d'augmenter le rythme des examens préliminaires des allégations, avec la centralisation des admissions. Le Comité a également pris note des alternatives visant à renforcer les effectifs en charge des audits. Le Comité a soutenu la demande de création d'un poste de direction adjointe au niveau D1, dont l'assistance serait utile étant donné l'augmentation des effectifs du Bureau des services d'audit et d'investigation et dans le cadre de la gestion et du traitement des demandes liées au mandat du Bureau des services d'audit et d'investigation. Ce poste permettrait également d'améliorer le processus de planification de la succession future.

34. Le Comité a félicité les décisions prises par l'Administration concernant le budget du Bureau des services d'audit et d'investigation pour le cycle 2022-2025, à savoir la création de trois postes supplémentaires dans le service d'investigation et un poste d'adjoint spécial ou d'adjointe spéciale. Le Comité a constaté les lacunes concernant la demande de ressources et bien qu'il soit conscient des nombreuses demandes de ressources enregistrées au sein de l'organisation, il estime que le nombre de postes attribués puisse ne pas être suffisant pour remédier aux risques critiques auxquels le FNUAP est confronté.

35. *Bureau de la déontologie.* Conformément à son mandat, le Comité est chargé de conseiller la Directrice exécutive sur les activités du Bureau de déontologie. Le Comité s'est réuni avec la nouvelle Déontologue et attend avec impatience de recevoir les résultats de l'examen de l'analyse coûts/bénéfices du dispositif de transparence financière entrepris en 2020. Après avoir noté que les ressources du bureau avaient été utilisées au maximum de leurs capacités, le Comité a salué l'augmentation prévue des ressources dans le cadre du budget 2022-2025.

36. *Recommandations issues des examens du Corps commun d'inspection.* Le Comité a de nouveau émis la même recommandation que l'année dernière, à savoir d'envisager le suivi des recommandations du Corps commun d'inspection dans le cadre de suivi des recommandations des auditeurs du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services d'audit et d'investigation, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Comité de suivi des questions d'audit, tout en maintenant la validation de la mise en œuvre du ressort du Bureau des services d'audit et d'investigation comme point de contact du Corps commun d'inspection au sein du FNUAP.

IV. Conclusion

37. Étant donné que le mandat actuel du Comité prendra fin en juin 2021, ce dernier n'est pas à même de décider des questions que le nouveau Comité souhaitera traiter. Le Comité s'attend toutefois à ce que le nouveau Comité poursuive le travail effectué sur l'ensemble des questions abordées pendant son mandat, qui, au moment de la rédaction du présent rapport, n'a pas été finalisé et approuvé par la Directrice exécutive.

38. Le Comité tient à remercier la Directrice exécutive, l'ensemble de la Direction exécutive adjointe (les anciens membres et les membres actuels), les cadres supérieurs, le personnel du Bureau des services

d'audit et d'investigation et du Bureau d'évaluation, le Comité des commissaires aux comptes et les autres cadres et membres du personnel du FNUAP qui ont participé activement aux activités du Comité et ont coopéré avec lui dans l'exercice de ses responsabilités pour soutenir la Directrice exécutive dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités fiduciaires envers le Conseil d'administration conformément à la Politique de contrôle approuvée par le Conseil d'administration.

39. Étant donné qu'il s'agit du dernier rapport du Comité tel qu'il est constitué actuellement, ce dernier tient à saluer et à exprimer sa satisfaction quant à la qualité de la coopération et de l'aide dont il a bénéficié au cours des quatre dernières années de la part du secrétariat du Bureau des services d'audit et d'investigation et de la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation, Mme Fabienne Lambert.
